



AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Association agréée pour la protection de l'environnement, dans le cadre des 20 communes riveraines du golfe du Morbihan, arrêté préfectoral du 20/03/2002 renouvelé le 20/01/2014.

8, rue du Danut – Locmiquel – 56870 BADEN – Tél. 02 97 57 12 45

<http://www.amisdugolfedumorbihan.org>

amis.golfe@gmail.com

Lettre aux adhérents n°58

OCTOBRE 2017

25 Août 2017 : 20^{ème} Assemblée générale de votre association Compte-rendu



Votre association a tenu sa 20^{ème} assemblée générale à Baden le 25 Août dernier en présence d'une assistance un peu plus fournie qu'en 2016 : 80 personnes, dont 75 adhérents. 56 pouvoirs ont été dénombrés. La réunion s'est déroulée en présence de M. Bainvel maire de Baden et M. Goallo, adjoint au développement durable. Pendant près de deux heures, nos principaux sujets de préoccupations portant sur la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan ont été présentés à l'aide d'un diaporama. Les participants ont pu apprécier sur des panneaux la qualité des dessins primés réalisés par les enfants sur le thème du Golfe du Morbihan.

1^{er} Rapport d'activité : une activité riche en réflexions, discussions, propositions sur l'avenir du Golfe.

1^{er}-1 La vie interne de l'association au cours de l'exercice 2016-2017

- le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois depuis l'assemblée générale de 2016, chaque réunion faisant l'objet d'un compte-rendu détaillé.
- 3 lettres d'informations ont été adressées aux adhérents très majoritairement par internet : l'envoi de la lettre par courrier ne concerne plus que 45 adhérents ; les dépenses en frais postaux et d'impression s'en trouvent allégées de manière significative.
- les réunions des groupes de travail (Mer, Communication) ont facilité les discussions au sein du conseil d'administration.
- Patrick Ageron regrette que le site internet qui a fait l'objet d'une révision totale en 2016 ne soit pas plus fréquemment consulté alors qu'ouvert à tout public il est source d'informations différentes ou complémentaires de celles de la lettre. Il a présenté l'inventaire des améliorations et nouveautés apportées et des sujets les plus fréquemment consultés ; des modules de sécurité ont été ajoutés pour prévenir les tentatives d'intrusions malveillantes qui ont été très nombreuses en 2017.
- L'association participe régulièrement au Conseil d'administration de la FAPEGM et, représenté par Guy Bézille au bureau du Comité interrégional de lutte contre le baccharis dont le siège social est à Mesquer (44). Elle est également membre du Comité consultatif des associations du Parc Naturel Régional.

1°-2 La célébration des 20 ans de l'association

2017: DÉJÀ 20 ANS



Le président a rappelé les différentes initiatives engagées depuis le début de l'année : participation au salon « Respire la vie » en janvier pour tenter de toucher un nouveau public, le concours de dessin au cours du printemps sur le thème du Golfe du Morbihan ouvert à la future génération (enfants de 8 à 11ans) qui sera appelée à se préoccuper de l'avenir du Golfe, rôle d'initiateur et d'intermédiaire entre le PNR et 4 communes à l'ouest du Golfe dont Baden pour reprendre une exposition de photos d'oiseaux de mer présentée l'an dernier sur la presqu'île de

Rhuys. Un acte gratuit de vandalisme est venu malheureusement perturber cette exposition répartie sur les sentiers côtiers par la destruction de la photo présentée aux abords de la plage de Locmiquel à Baden.

Le président a tenu à rendre hommage à Anne Le Ménéah qui avec quelques autres a été à l'origine de l'association il y a désormais 20 ans afin de défendre la pérennité de la plage des 3 chalands à Baden, convoitée par des ostréiculteurs pour étendre leurs installations.

1°-3 Nos différentes actions en faveur de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan

Jean-Yves Guyomar souligne que la plupart des sujets présentés ont déjà été largement exposés dans les différentes lettres aux adhérents. L'association a continué de privilégier autant que possible le dialogue et la concertation : rencontre avec les élus de Baden, Larmor-Baden, rencontres et discussions au sein des groupes de travail du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), du Parc Naturel Régional (PNR) ainsi que du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel et de la nouvelle communauté territoriale « Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ».

Il a retracé le bilan des actions engagées au cours des douze derniers mois ainsi que les principales préoccupations de l'association pour l'avenir.

1°L'association a continué de participer aux différents ateliers mis en place dans le cadre de la révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan (SMVM) que l'Etat a décidé de prolonger jusqu'en 2028. Le calendrier semble avoir pris du retard du fait de l'annulation de réunions au cours du mois de juin. Les travaux devraient reprendre fin septembre. Qu'en sortira-t-il de concret et par rapport à nos préoccupations, quelles décisions seront proposées ? On sait par exemple que le développement de l'élevage des huîtres en surélevé (60% actuellement) et principalement sur la partie haute du Golfe risque de contrarier l'usage balnéaire sur certaines plages et coins de sable en raison du souhait de la profession de pouvoir installer des tables proche du rivage. Il nous appartiendra d'être vigilant sur ce point.

2°L'association a participé aux réunions organisées dans le cadre du Comité consultatif des associations du PNR, s'interrogeant cependant sur l'apport que ce comité pourrait être en mesure de fournir concrètement au niveau des orientations et actions du Parc.

Au sein même des instances du PNR, elle a participé à deux ateliers : la gestion du trait de côte en prévision des risques à moyen terme de submersion marine ; les paysages de transition au cours desquels il n'a pas été manqué de faire remarquer, à l'exemple de l'entrepôt construit sur la zone du Kéniah à Plougoumelen et dont l'aspect visuel sur l'horizon de la rivière du Bono n'est pas très flatteur, que entre les bonnes intentions et la réalité du terrain, il existe encore bien des efforts à accomplir.

3°La gestion de l'eau sur le territoire du Golfe est une préoccupation centrale de l'association alors que sa qualité bactériologique est loin d'être satisfaisante. Entre le SAGE quelque peu en sommeil depuis plusieurs mois, la nouvelle communauté d'Agglo qui souhaite avoir son mot à dire sur le sujet et autres organismes qui s'impliquent également, l'efficacité face aux enjeux passe notamment par un choix approprié de gouvernance par nos élus.

4°L'association a participé en début d'année 2017 à deux colloques organisés à Brest et Nantes à l'occasion des 30 ans de la Loi Littoral et au moment où des tentatives de détricotage de la loi étaient engagées par des sénateurs afin d'atténuer notamment les conséquences de la loi Alur qui interdit désormais les constructions dans les dents creuses des hameaux, possibilité permise auparavant par la loi Littoral. Les Amis du Golfe ne sont pas opposés sous certaines conditions à un assouplissement de ce dispositif sauf dans des secteurs d'urbanisation diffuse.

5°Nos préoccupations au regard de l'activité ostréicole sont constantes : nous avons toujours quelques interrogations sur des déversements discrets de coquilles d'huîtres dans certains secteurs du Golfe par des ostréiculteurs soucieux d'augmenter l'estran et y installer des tables au mépris parfois de la navigation. Nous avons alerté la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM) de dérives constatées au regard de la tolérance accordée par le Préfet sur les conditions de dégustation de coquillages dans les chantiers ostréicoles. Nous avons également informé les autorités compétentes d'une transformation illégale d'un bâtiment ostréicole en habitation

6°En matière d'urbanisme, dans le cadre de la révision du **PLU de Baden** l'association a participé à un atelier sur l'inventaire des arbres remarquables et secteurs bocagers de la commune ; elle était présente à l'occasion de la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le président a rappelé à l'assistance que l'on peut découvrir le PADD soit sur des panneaux à la mairie soit sur internet. Un registre est mis à disposition du public pour lui permettre de faire part de ses observations. Avant sa présentation au public, le maire de **Larmor-Baden** a convié Jean-Yves Guyomar ainsi qu'un représentant de la FAPEGM à une présentation du projet du PLU au cours de laquelle, après le dépôt d'observations écrites sur le PADD, il a pu exprimer une nouvelle fois le point de vue de l'association sur certains aspects du projet.

7°Lutte contre le baccharis : l'association a été moins présente sur le terrain : une opération à Baden avec le soutien des golfeurs, une autre à Arradon où le baccharis est peu présent.

8°Les incivilités observées sur les sentiers côtiers réservés au cheminement des piétons ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'assistance. Après avoir souligné la circulaire du Préfet du 10 février 2015 rappelant aux élus la nécessité de renforcer la signalétique mais aussi de verbaliser autant que de besoin, le président a pris note des doléances de certains adhérents qui s'étonnent de la passivité des élus face à une fréquentation exponentielle des cyclistes sur ces sentiers au mépris assumé de la réglementation. Un adhérent a tenu cependant à excuser certains contrevenants en indiquant qu'il est de la responsabilité des communes de prévoir le long de certaines routes des voies pour cyclistes, prenant pour exemple la route allant de Baden à Larmor-Baden connue pour sa dangerosité et qui incite des cyclistes pour des raisons de sécurité à utiliser le sentier côtier qui longe la plage de Locmiquel. ***L'assemblée a été unanime à souhaiter que des actions d'information et de pédagogie puisse être engagées par les communes auprès des campings et autres hébergements afin d'expliquer aux touristes la nécessité de respecter la réglementation.***

Le président a rappelé par ailleurs que dans un article paru dans Ouest-France il a indiqué que les sentiers côtiers dont une partie se situent sur des propriétés privées astreintes par la loi à une servitude de passage et d'autres sont fragilisés par l'érosion, **n'avaient pas vocation à devenir des pistes de compétition** fréquentées par des milliers de coureurs à pied engagés par exemple dans le cadre de l'Ultramarine.

Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité des participants et des adhérents représentés.



2° Rapport de trésorerie présenté par Maurice Cambourieux : Une situation financière toujours très satisfaisante. La cotisation individuelle 2018 est maintenue à 10€ et 15€ pour un couple.

Compte rendu financier pour 2016

Au 1 / 1 / 2016, la trésorerie s'élevait à **21 763.80 €** et à **21 076.36 €** au 31 décembre.

Les recettes de l'année correspondent aux cotisations : **3 244 €**, en augmentation par rapport à 2015 (2 988€), et aux intérêts du livret bleu **160.53 €**. Le nombre d'adhérents ayant cotisés en 2016 est de **365 (381 en 2015, 343 en 2014)**

Le renouvellement des effectifs s'est poursuivi en 2015 (35 nouveaux adhérents) dû en partie à notre participation aux forums des associations d'Arradon et de Baden.

Le fichier est mis à jour tous les ans et les adhérents n'ayant pas cotisés depuis deux ans sont radiés.

La structure des dépenses courantes est équivalente aux années précédentes, à l'exception de :

- Frais de procédure pour 1200 € : honoraires versés à l'avocat dans le cadre de l'instance introduite par la partie adverse devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Le propriétaire du terrain persiste à contester les décisions du tribunal administratif qui nous ont toujours été favorables et qui a conduit la commune de Baden (elle-même traduite devant la CAA de Nantes) à reclasser une vaste parcelle en espace naturel non constructible.
- Dépenses de communication en prévision des 20 ans de l'Association et la participation en janvier 2017 au Salon Respire la vie 1 398 €,

Contrôle des comptes Comme les années précédentes, les comptes ont fait l'objet d'un contrôle par notre adhérent Joseph Auffray que nous remercions d'avoir bien voulu accepter cette mission. Dans son rapport il «certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'année écoulée ainsi que de la situation financière à la fin de l'année 2016 ».

Quitus a été donné au trésorier à l'unanimité des participants et adhérents représentés

AVEZ-VOUS PENSE A RENOUVELER VOTRE ADHESION POUR 2017?

Face aux enjeux qui sont devant nous pour contribuer à la sauvegarde du Golfe du Morbihan et que vous avez pu discerner à la lecture de cette lettre, votre soutien est un encouragement à poursuivre et intensifier notre action. Il n'est pas encore trop tard pour faire parvenir votre cotisation à notre trésorier. Si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation, le trésorier se permettra de vous adresser un courrier à cet effet.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

3° Perspectives et orientations 2017/2018 :



Maintenir notre rôle de vigilance et d'alerte sur le territoire du Golfe du Morbihan : cette mission ne peut se faire qu'avec la participation de ses adhérents.

Poursuite de notre participation constructive au sein des différents organes de concertation qui se penchent sur l'avenir incertain du Golfe du Morbihan. Outre Baden et Plougoumelen qui deviendront

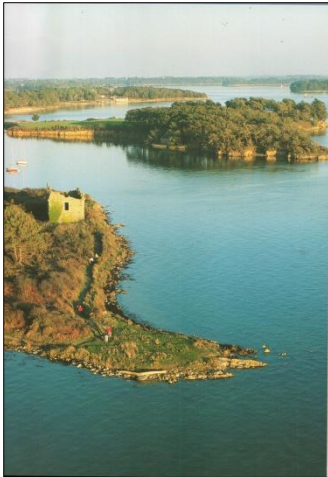
adhérentes à part entière au PNR (et non plus associées), **la commune du Bono a décidé de franchir le pas et d'adhérer.** Larmor-Baden et L'Île aux Moines pourront-elles continuer à faire bande à part et rester encore longtemps à l'écart du Parc ?

Participation à l'enquête publique sur le PLU de Larmor-Baden prévue initialement au cours du mois d'août et reportée de quelques mois. Si les conditions d'accès à l'île de Berder et de la fréquentation de son sentier côtier semblent désormais clarifiées, pour le reste la transparence annoncée en 2013 n'est pas au rendez-vous. Notre attention portera notamment sur les possibilités réglementaires accordées au projet de création d'un hôtel 4-5 étoiles après qu'un hebdomadaire national ait indiqué début août que le nouveau PLU pourrait accorder une extension de 30% des surfaces construites. Il avait toujours été annoncé que compte tenu en particulier de la loi Littoral, le promoteur devrait se contenter de la surface de planchers existante soit 6000m². **Un adhérent n'a pas manqué de faire remarquer qu'estimant le prix d'achat de l'île déjà peu élevé par rapport à son potentiel, accorder gratuitement cette extension aboutirait à en réduire sensiblement son coût d'acquisition !** Nous serons également attentifs sur d'autres aspects du projet de PLU et invitons les adhérents de la commune à participer à l'enquête publique et nous faire remonter leurs observations.

Clarification des conditions de poursuite de la lutte contre le baccharis Après la parution du décret ministériel le 21 avril 2017 destiné à lutter contre la propagation de certaines espèces animales et végétales, l'association attend de connaître l'arrêté du Préfet qui devrait préciser les conditions dans lesquelles les opérations pourraient être désormais menées, notamment dans les propriétés privées. **Le président propose d'adresser au Préfet un courrier dans lequel le Groupe de travail « Biodiversité » du SMVM puisse préalablement se saisir du sujet et lui fasse, le cas échéant, des propositions.**

Suivi de l'évolution des travaux de révision du PLU de Baden : la reconstruction de la ruine de la pointe du Blair est-elle permise ou non par la réglementation ?

Certains le pensent et le souhaitent. Les Amis du Golfe du Morbihan, avec d'autres associations, y sont opposés, notamment en vertu de la loi Littoral qui interdit toute construction dans la bande des 100m.



Le président a indiqué qu'il avait appris au début de l'été que l'extrémité sud de la pointe du Blair, espace boisé classé et naturel de près de 4 ha avait été rachetée avec la ruine d'un bâtiment située à quelques mètres du rivage par Gilles Legrand, metteur en scène et producteur de cinéma.

Dans un premier temps, il nous a été indiqué qu'afin de sécuriser les lieux l'acquéreur allait rapidement effectuer les travaux de consolidation des murs subsistants déjà programmés par l'ancien propriétaire. Le souhait exprimé par le nouveau propriétaire de reconstruire à l'identique le bâtiment érigé mais jamais achevé dans les années 1910 devait attendre l'éventualité d'un reclassement de la parcelle en zone constructible dans le cadre de la révision en cours du PLU et soumis donc à l'enquête publique et à l'avis du commissaire enquêteur.

Un peu plus tard, à l'occasion d'une rencontre à la mairie de Baden avec M. Legrand, en présence d'Henri Girard président de la FAPEGM, il nous a été indiqué que le **règlement actuel du PLU pouvait permettre** d'ores et déjà la réalisation d'un tel projet qui soulève bien des interrogations et interpellent ceux qui connaissent le site soumis à la loi Littoral. Nous avons lu et relu le paragraphe

(page 87) qui autoriserait une telle opération et nous n'avons pas été convaincu des arguments présentés.

Cette différence d'interprétation a fait l'objet au cours de l'assemblée générale d'un échange courtois entre le maire et Jean-Yves Guyomar, permettant ainsi aux participants de se faire leur propre jugement.

Face à l'accélération subite de ce dossier, l'association a décidé de déposer un recours gracieux à la mairie de Baden le 17 juillet complété le 8 août 2017. Le président de la FAPEGM en a fait de même en soutien à l'association. Ces recours contestent la non-opposition à déclaration de travaux portant sur la consolidation, considérant notamment que cette procédure n'avait plus de fondement et que compte-tenu des intentions affirmées du nouveau propriétaire, il lui appartenait désormais de déposer un permis de (re) construire intégrant la globalité du projet et donc cette tranche initiale de consolidation, sans bien entendu, avoir la certitude que ce permis puisse lui être accordé.

Quel modèle de tourisme voulons-nous pour le Golfe du Morbihan ? Ce sujet a fait l'objet d'échanges fructueux avec l'assistance qui constate au fil des ans certaines évolutions qui ne semblent pas offrir des perspectives réjouissantes sur la qualité de vie de ses habitants alors qu'on observe un peu partout un phénomène de rejet du tourisme de masse sur certains sites touristiques emblématiques européens. Le président a rappelé la **réaction de l'association dans la presse contre le souhait de certains élus de vouloir à tout prix développer une activité touristique sans trop se préoccuper de la capacité d'accueil limitée du territoire et de la sensibilité des milieux**. L'assemblée a également réagi à l'annonce de l'organisation d'un festival pop sur l'île de Gavrinis, située en zone protégée Natura 2000. Compte-tenu des tarifs pratiqués et des conditions d'accueil (ex des tipis en carton !), cette manifestation traduit-elle l'arrivée insidieuse d'une **forme de boboisation** sur certains secteurs du Golfe ? Atterrir en hélicoptère pour venir déguster une crêpe en est un autre exemple.

L'association souhaiterait que ce sujet puisse être débattu dans le cadre de la révision du SMVM et de préférence au sein d'un atelier transversal car il ne peut être rattaché spécifiquement à un des cinq ateliers existant. L'assemblée souhaite qu'un courrier en ce sens soit adressé au Préfet.

Les orientations envisagées pour les 12 prochains mois ont été approuvées à l'unanimité des participants et des adhérents représentés

4° Renouvellement partiel du conseil d'administration :

Les statuts prévoient désormais le renouvellement par quart du conseil : Jean-Yves Guyomar, Maurice Cambourieux, Patrick Roncen, à nouveau candidats, ont été réélus. Yannick Guillemot n'a pas souhaité renouveler son mandat. Le président a tenu à lui rendre hommage pour son implication dans la défense du littoral du Golfe. Il continuera à animer le groupe « Mer » et représenter l'association dans l'atelier SMVM « Usages du plan d'eau ». L'assemblée a accueilli à l'unanimité l'arrivée de deux nouveaux administrateurs : Gérard Thouvenel de Sarzeau et Gaëlle Créquer de Baden.

Jean-Yves Guyomar a conclu l'assemblée générale qui a été interactive et semblé avoir intéressé l'assistance en annonçant qu'il abandonne la présidence et qu'il appartiendra au prochain conseil d'administration de désigner son successeur.

Après l'assemblée générale, la vie continue.....

ELECTION DU BUREAU : Patick Ageron élu nouveau président.

A l'occasion de son conseil d'administration le 14 octobre 2017 le bureau a été désigné comme ci-contre :

Président : Patrick Ageron
1^{er} Vice-Président : Jean-Claude Provost
2^e Vice-Président : Patrick Roncen
Secrétaire général : Jean-Yves Guyomar
Trésorier : Maurice Cambourieux
Trésorière- adjointe : Gaëlle Créquer

Nouvelle organisation de notre association.

Un groupe de travail « **Réflexion sur le futur fonctionnement de l'association** » a été constitué au cours du dernier trimestre 2016. En préalable, un bilan des points faibles et forts de l'association s'est avéré nécessaire comme base de réflexion sur le futur. Des réunions de travail, tenues jusqu'en avril 2017 ont permis l'élaboration d'une proposition d'organisation opérationnelle soumise au vote du CA qui a validé le document présenté, selon les grands principes :

- « Remise en selle » d'un bureau opérationnel dénommé « Comité exécutif » rendant compte au Conseil d'administration qui, lui, se réunira un peu moins fréquemment.
- Ce Comité exécutif se réunira une fois par mois selon des modalités pratiques établies par le nouveau président
- Ce Comité mettra en place 5 groupes de travail, chacun sous la responsabilité d'un pilote :
 1. **Communication externe/interne et informatique** : Patrick Roncen
 2. **Représentations/Participations** : Patrick Ageron
 3. **Environnement/urbanisme** : à désigner ultérieurement
 4. **Groupe « MER »** : Yannick Guillemot
 5. **Administration générale de l'association** : Jean-Yves Guyomar

Chaque responsable de groupe de travail aura toute latitude pour mener à bien ses missions ; il pourra demander assistance auprès de membres du CA et/ou faire appel à des adhérents dont les compétences seraient en corrélation avec l'objet de ses missions. **Si cette participation vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez les bienvenus.**

Le festival pop prévu fin septembre sur l'île de Gavrinis à Larmor-Baden a été annulé. Les Amis du Golfe avaient préalablement réagi dans la presse à ce projet

2017.08.29.TLGR

Gavrinis. Les Amis du Golfe s'insurgent contre le projet de festival Cose

Dans un communiqué, Jean-Yves Guyomar, président des Amis du Golfe du Morbihan évoque les nombreuses « réactions de rejet » contre le projet de festival Cose (fin septembre à Gavrinis), lors de l'assemblée de l'association qui s'est réunie vendredi dernier. « Notre association se fait l'interprète de nombreuses personnes qui s'interrogent sur le fait que cette manifestation soit annoncée sans que l'on sache si les autorisations nécessaires ont été accordées par les pouvoirs publics, sans que l'on connaisse la position des responsables du PNR garants de la préservation de l'écosystème du golfe, si une étude d'impact a priori obligatoire a été réalisée », dit Jean-Yves Guyomar.

Les Amis du Golfe du Morbihan s'inquiètent de l'évolution du tourisme constatée depuis quelques années sur ce territoire : « Alors

que le tourisme de masse est de plus en plus rejeté par la population sur certains sites touristiques emblématiques, certains élus et responsables économiques prônent un développement massif du tourisme sur le golfe sans se préoccuper de sa capacité d'accueil et de la sensibilité des milieux. Avec ce festival peu approprié sur un tel site protégé et au vu des tarifs pratiqués, n'assiste-t-on pas également à une forme de boboisation de certaines parties du golfe ? », s'interroge le président des Amis du Golfe du Morbihan. Et d'ajouter : « Pour notre part, nous défendons une autre forme de tourisme, celle qui permettrait de favoriser et d'organiser un tourisme soucieux de respecter l'environnement du golfe tout en préservant la qualité de vie des habitants qui devraient quand même avoir leur mot à dire ».



Les 6000 festivaliers attendus sur 4 jours devaient dormir dans des tipis en carton, pour se donner une teinte d'écolos moyennant quand même un tarif pouvant atteindre 325€ !

Sont-ce uniquement des raisons d'ordre

budgétaire comme annoncées publiquement qui ont conduit le propriétaire de la partie privée de l'île à tout annuler ou bien certaines pressions discrètes des autorités et les réactions par la presse interposée des Amis du Golfe et des Amis des Chemins de Ronde n'ont-elles pas fait entendre raison de l'inadaptation de ce festival aux contraintes liées à son caractère insulaire et au fait qu'il était confronté à devoir se dérouler dans une zone protégée Natura 2000 abritant le Cairn ?

Un grand nombre de personnes ont dû, comme nous, se féliciter de l'annulation de ce festival qui ne faisait pas vraiment l'unanimité.

Les organisateurs se promettent de remettre le couvert l'an prochain. Nous espérons que le bon sens et la raison l'emporteront et que les autorités compétentes pour autoriser de telles manifestations sauront faire preuve de vigilance. **Un festival de musique pop sur le territoire du Golfe, pourquoi pas ? mais pas là !** Des champs en retrait du littoral ne manquent pas pour l'accueillir et la musique sera d'aussi bonne qualité !

Participation au forum des associations d'Arradon et de Baden : Une bonne dizaine d'adhésions ont été recueillies..



P.de Saint-Rapt JY Guyomar, ML Dufosse, JY Guyomar ,
Ph. Hommais assurant une permanence à Arradon.
Merci également à M.Meyer,J.Créquer et P.Ageron



A.Morel, , ML Dufosse, J.Créquer, JY Guyomar au
moment de la relève de la permanence à Baden.
Merci également à MM.Granger, Jo Grieu, C.Lavenant

Et l'on commence à reparler de la base nautique de Toulindac à Baden. A l'audience



du 12 septembre, le rapporteur public a demandé à la Cour Administrative d'Appel de Nantes de confirmer l'annulation du projet de base nautique tel qu'il avait été conçu en 2012. Mais un nouveau projet moins ambitieux serait-il à l'étude par la communauté d'Agglomération ? C'est ce qu'annonce un article paru en août dans le Télégramme. **Notre Conseil d'Administration rappelle que notre association ne s'est jamais opposée à ce que des solutions pérennes puissent être recherchées** afin d'une part de remplacer les algécos de chantiers disgracieux servant actuellement d'abris et de réception, situés en

bordure de la falaise, d'autre part d'agrandir la plage par la destruction du ponton. **L'idée serait de réhabiliter une longère à l'abandon à l'arrière du littoral pour servir de bureaux et de sanitaires.....Pourquoi pas ?**

Ruine de la pointe du Blair : notre recours gracieux rejeté, sans surprise....



La « maison du port » en construction vers 1908. A droite une maison construite sur l'emplacement d'un ancien corps de garde des douaniers, aujourd'hui disparue.

Nous avons consulté un avocat afin qu'il donne son avis sur la pertinence de certains nos arguments développés dans notre recours gracieux pour contester la validité de la déclaration préalable de travaux (DP) déposées aux fins de consolider les murs de la ruine. Ce spécialiste a conclu à la nécessité de poursuivre dès à présent notre contestation devant le tribunal administratif sans attendre le dépôt futur et éventuel d'un permis de construire, considérant que la DP n'était pas suffisamment renseignée, que son instruction n'était pas conforme aux exigences de Natura 2000, et que c'était bien une ruine et qu'elle ne pouvait donc pas être qualifiée de bâtiment existant, susceptible, sous certaines conditions d'être reconstruites. Il a confirmé que l'article du règlement du PLU sur lequel se base le propriétaire pour justifier la possibilité de rebâtir la ruine n'était pas adapté au cas d'espèce.

Fort de cet avis, le conseil d'administration réuni le **14 octobre 2017** a décidé de saisir le Tribunal Administratif de Rennes pour contester les motifs ayant conduit la commune à rejeter notre recours.

Si nous comprenons la position de certains badennois qui pour des raisons d'ordre historique et sur un plan affectif semblent pencher pour une reconstruction de la ruine, notre association rappelle qu'il existe de nombreux cas similaires qui pourraient alors prétendre à ce même traitement de faveur au détriment du respect de la réglementation. Notre association est bien entendu favorable à faire connaître l'histoire de la pointe du Blair mais considère qu'il y a d'autres manières de valoriser le site que de laisser se reconstituer à des fins personnelles une bâtisse située à 8m du littoral, en infraction avec les règles de l'urbanisme. L'objet de notre association est notamment de protéger le trait de côte contre toute tentative d'urbanisation qui serait en infraction avec la Loi Littoral interdisant toute construction dans la bande des 100m.

Une vingtaine d'hydroliennes dans le Golfe d'ici quelques années?



Les études sont toujours en cours. Dans le cadre de l'étude « État initial et évaluation environnementale et socio-économique des incidences potentielles d'un développement hydroléon dans le Golfe du Morbihan », le Laboratoire Géosciences Océan de l'Université de Bretagne Sud a réalisé, en partenariat avec Morbihan Énergie, une enquête de perception sociale en demandant de répondre à une trentaine de questions sur les énergies renouvelables et un éventuel développement hydroléon dans le Golfe du Morbihan. Dans un souci de transparence nous vous avons transmis ce questionnaire, libre à chacun de s'exprimer ou non. **Le résultat de cette enquête devrait être bientôt publié.**

Deux sites ayant un potentiel hydroléon ont été identifiés : site 1 sud de l'île longue, site 2 sud de l'île Berder. Ce projet loin d'être

abouti suscite d'ores et déjà de nombreuses interrogations notamment de la part des navigateurs. Gérard Thouvenel a représenté l'association à une exposition qui s'est déroulée courant mai à Port Navalo sur les énergies marines renouvelables avec présentation d'une mini hydrolienne en fonctionnement.

Ce projet constituant, s'il était réalisé, un usage supplémentaire du plan d'eau déjà bien encombré, les Amis du Golfe souhaitent qu'il soit examiné dans le cadre de la révision du SMVM. **Quand le dossier sera plus avancé, les études d'impact réalisées, nous serons appelés à nous exprimer en toute connaissance de cause sur ce dossier.**

Le PNR envisage d'installer une petite hydrolienne au moulin de Pen Castel à Arzon pour l'alimenter en électricité.

Le comité consultatif des associations du PNR s'est réuni le 27 septembre.

A cette occasion, alors que par courriel auprès de la présidente du comité, notre association s'était étonnée de l'absence de réactions de la part des responsables du PNR, les membres présents ont demandé au bureau de ce comité de saisir les instances du PNR afin qu'ils donnent un avis clair et circonstancié sur le **projet de festival pop de Gavrinis** car il risque d'être à nouveau sur la sellette en 2018.

Notre association a recueilli l'approbation des membres du comité pour la création d'un groupe de travail qui aurait pour mission de **créer un dépliant (ou flyer) sur le bon usage des sentiers côtiers** à destination notamment de ceux qui par mégarde (ou en toute connaissance de cause) utilisent ces sentiers à d'autres fins que la randonnée pédestre.

Le 9 décembre 2017 devrait se dérouler au Palais des Arts à Vannes **une manifestation destinée à mieux faire connaître les 37 associations** qui participent au comité consultatif. Elles disposeront chacune d'un stand. Des animations et présentations diverses viendront illustrer certaines problématiques liées au territoire du PNR.

Baden

Qui sera le prochain président des Amis du Golfe ?

02.07.2017

Jean-Yves Guyomar aimerait passer la main. Il demandera à la prochaine réunion du conseil d'administration d'élire un remplaçant. Il occupe le poste depuis septembre 2010.

L'association Les Amis du golfe du Morbihan, qui compte plus de 360 adhérents, a tenu sa 20^e assemblée générale.

Son président, Jean-Yves Guyomar, a retracé le bilan des actions engagées au cours des douze derniers mois ainsi que les principales préoccupations de l'association. Il a annoncé en fin de séance que « **souhaitant quitter le poste de président, je demanderai à la prochaine réunion du conseil d'administration d'élire un remplaçant** ».

Pour ses 20 ans, l'association a tenu à célébrer cet anniversaire en proposant à la commune de Baden et à d'autres une exposition de photos d'oiseaux de mer.

À Baden, ces photos ont été instal-

lées le long des sentiers côtiers. L'association rappelle à ce sujet la fragilité de ces sentiers, pour beaucoup installés sur des terrains privés.

La lutte contre le développement du baccharis, plante invasive, fait également partie depuis quelques années des actions de l'association. « **Nous sommes en attente de la décision du préfet, qui par un récent décret est chargé de définir les conditions de sa mise en œuvre dans le département** », rappelle Jean-Yves Guyomar.

L'association a également participé à de nombreux ateliers dans le cadre de la révision du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), et au sein d'ateliers organisés par le Parc naturel régional (PNR).

Côté projets, l'association poursuivra sa participation au sein du SMVM et du PNR et se penchera sur les prochains Plans locaux d'urbanisme de Larmor-Baden, dont l'enquête publique a été retardée et de Baden avec un intérêt particulier pour un examen réglementaire du dossier de la Pointe du Blair, dont le nouveau propriétaire aspire à vouloir reconstruire le bâtiment en ruine depuis des décennies.

Considérant la qualité de vie, la qualité des eaux, la fragilité du littoral, l'association est inquiète sur le modèle de tourisme que souhaitent développer certains élus.

Contact : Amis du golfe du Morbihan, 02 97 57 12 45 ; www.amisdu-golfedumorbihan.org ; amis.golfe@gmail.com



Jean-Yves Guyomar occupe la présidence depuis septembre 2010.

golfedumorbihan.org ; amis.golfe@gmail.com

Samedi 9 septembre 2017 Le Télégramme

Baden

Maison de la Pointe du Blair. Ruine ou pas ?

Gabriel Simon

L'ancienne maison du comte Dillon à la Pointe du Blair est-elle une ruine ou pas ? Le débat tourne autour de cette question, selon les Amis du Golfe du Morbihan. Cette association a pris l'initiative « dès la mi-juillet » de déposer un recours gracieux auprès du maire de Baden contre le projet de Gilles Legrand, indique son président, Jean-Yves Guyomar, en précisant, toutefois, que les Amis du Golfe ne sont pas à l'origine de la pétition, laquelle émane de l'association des Chemins de Ronde.

Un cas d'espèce

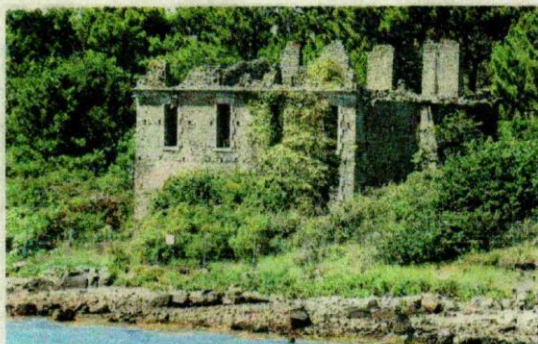
« Nous considérons que cet ancien bâtiment situé à quelques mètres du rivage jamais achevé même s'il a eu un toit à une certaine époque (mais pas de pose des ouvertures) n'est plus une construction et est devenu une ruine depuis des décennies et a été qualifié comme telle dès 1949 dans un acte notarié », souligne Jean-Yves Guyomar.

« La question est donc posée, ajoute-t-il : peut-on aménager une ruine concernant la bande des 100 mètres définie par la loi Littoral » et « sachant que la réalisation du projet de M. Legrand constitue en réalité une reconstruction à l'identique avec notamment la reconstitution du deuxième étage qui n'existe plus ».

« Le débat tournera donc sur la question : ruine ou pas ruine ? », dit encore Jean-Yves Guyomar qui prévient déjà que « les tribunaux seront peut-être conduits à trancher sur ce cas d'espèce ».

Le Plu sésame ou pas ?

Le nouveau propriétaire commence à s'irriter devant « ce tapage »,



Le débat prend de l'ampleur sur l'ancienne maison du comte Dillon à la Pointe du Blair. Doit-on considérer qu'il s'agit d'une ruine ou pas ? Une notion, qui, au sens juridique, n'est pas facile à définir.

bien que son projet ne rencontre pas que des oppositions. Il a l'appui du maire, Michel Bainvel et aussi d'habitants et d'habitues des lieux qui estiment que l'ancienne maison du Comte Dillon reconstruite à l'identique aurait meilleure allure que la carcasse actuelle, d'autant que l'engagement a été pris de maintenir le passage sur le sentier littoral.

Cela sans compter que le règlement du Plu pour les constructions situées dans la bande des 100 mètres permet « l'aménagement dans le volume existant, des constructions à usage d'habitation ainsi que l'aménagement (même si cela entraîne dans le volume existant un changement de destination) de bâtiments présentant un intérêt architectural, historique ou patrimonial et sous réserve d'une parfaite intégration et mise en valeur du bâtiment et des abords ». Un sésame pour une reconstruction à l'identique que nuance, toutefois, Jean-Yves Guy-

mar, dans la mesure où le règlement, relève-t-il, autorise des « aménagements de construction », pas forcément des travaux de l'importance envisagée.

Attendre avant de débattre

« Il n'y a pas de texte qui dit ce qu'est une ruine ou pas », souligne Gilles Legrand. On ne peut effectivement pour l'instant que se référer à des décisions rendues par divers tribunaux et qui n'ont pas tous le même degré de précision. « Je ne veux pas entrer dans ce débat, déclare le propriétaire. Pour l'instant mon intention est de mener les travaux de consolidation. Le permis de construire n'est pas déposé. J'espère qu'il le sera en 2018. Il faudra alors qu'il soit instruit par Vannes-Agglomération. Et ce n'est que s'il est accepté qu'on pourra en débattre ».

« Je n'aurais jamais donné l'autorisation de reconstruire », dit, de son côté, l'ancien maire, Maurice Nicolazic.